



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Baisse des capacités physiques des jeunes

Question écrite n° 1725

Texte de la question

M. Stéphane Testé attire l'attention de Mme la ministre des sports sur le manque d'activités physiques exercées par les jeunes qui entraîne une perte de leurs capacités physiques. En effet, selon une enquête australienne effectuée en 2016 sur un large panel de jeunes de 9 à 16 ans, les jeunes ont perdu près de 25 % de leurs capacités physiques en 40 ans. Selon cette étude, les jeunes de 9 à 16 ans courent moins vite et moins longtemps, car ils bougent moins et font moins d'exercices physiques. Ce constat est d'autant plus inquiétant quand on sait que bouger dès l'enfance permet de se constituer un capital santé. Pour exemple, en France, seul un enfant sur deux respecterait les soixante minutes d'activité physique quotidienne recommandées par les autorités sanitaires. Il aimerait savoir d'une part quels moyens le Gouvernement compte mettre en œuvre pour améliorer cet état de fait et inciter les jeunes à faire davantage d'exercices et d'autre part si un plan d'action est prévu à l'école afin que la pratique du sport y soit reconsidérée.

Texte de la réponse

En janvier 2019, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire a dévoilé les derniers résultats du baromètre national des pratiques sportives 2018 qui porte sur un échantillon de 4 000 personnes : les jeunes sont plus investis dans le sport que les seniors. 49% des 70 ans et plus déclarent ne pas avoir eu de pratique sportive au cours des 12 derniers mois contre seulement 13% des moins de 20 ans. Le ministère des sports s'est doté de cet outil afin de suivre l'évolution de la pratique sportive des Français auprès d'un échantillon de personnes de 15 ans et plus tous les 2 ans. Une pratique sportive régulière, diversifiée et en sécurité, de l'école à l'enseignement supérieur constitue en effet un enjeu d'épanouissement de notre jeunesse dans notre société. La pratique sportive contribue à développer le capital santé, à faciliter l'insertion éducative, sociale voire professionnelle de chaque élève ou étudiant. L'ambition du ministère des sports est de renforcer la pratique sportive de tous les jeunes dès le plus jeune âge y compris ceux en situation de handicap. En effet, la pratique d'une activité sportive renforce les compétences psycho-sociales tout en optimisant la santé de nos jeunes concitoyens dont les capacités physiques se sont fortement réduites ces 25 dernières années. Le ministère des sports incite donc les opérateurs sportifs dont les fédérations à concevoir ou renforcer leur projet éducatif pour favoriser les continuités éducatives dans les différents temps (scolaires, périscolaires, extrascolaire) et à les co-construire avec les intervenants (école, municipalité, club). De plus, les fédérations scolaires et universitaires, par leur place pivot, sont de véritables moteurs de passerelle active en faveur de la continuité éducative et doivent prendre toute leur place dans le cadre du déploiement du label « génération 2024 ». A ces fins, différentes stratégies sont mises en œuvre particulièrement avec le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, Jean-Michel Blanquer. L'enjeu est de créer les conditions de passerelles entre le sport scolaire et le sport dans la cité. De nouvelles modalités de coopération avec les établissements scolaires et de l'enseignement supérieur, notamment dans le cadre du label « Génération 2024 » ont été lancées dans un travail interministériel de qualité. Le mercredi 26 septembre avec le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, le mouvement sportif s'est engagé dans de multiples objectifs pour plus de sport à l'école. L'opportunité est de renforcer la collaboration entre les acteurs de l'éducation nationale, les associations

sportives scolaires et les clubs sportifs locaux. C'est un enjeu fort pour développer une culture de la pratique d'activités physiques et sportives chez les plus jeunes tout au long de la vie. Avec l'ensemble des ministères éducatifs nous souhaitons lancer une réflexion sur les conditions de mise en oeuvre d'un parcours éducatif et sportif de la maternelle à l'université. Ce parcours permettrait aux enfants et aux jeunes de valoriser leur expérience sportive dans leur CV ou pour prétendre à des droits étendus. Les travaux en cours puisent leur fondement dans plusieurs rapports récemment reçus : rapport de France Stratégie, rapport parlementaire de Mme Françoise GATEL, sénatrice d'Ille-et-Vilaine, et de M. François CORMIER-BOULIGEON, député du Cher et enfin contributions du conseil économique, social et environnemental. Ils sont mis en œuvre tant par le ministère des sports que par l'agence nationale du sport, installée le 24 avril 2019, qui contribue au soutien financier des projets de l'Etat comme des collectivités territoriales et du mouvement sportif.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1725

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2017](#), page 4693

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 9170